



Renouvellemnt de deusième titre de sèjour

Par **salim**, le **02/04/2010** à **00:33**

Bonjour,rnje suis jeune marocain mariè depuis Septembre 2008 avec une Française et on a un enfant ensemble mais depuis un petit moment on s entends plus comme avant et elle est partie vivre chez sa mère et mon problème c'est qu'elle est restè jusqu'au moment où j'ai besoin d'elle pour m'accompagner à la prefecture pour renouveler mon titre de sejour d'un an elle demande le divorce et elle refuse toutes reconsulation et du coup je me trouve sans titre de sejour sachant que j'ai mon appart et un CDI.rnet quant j'ai regardè sur internet je me suis rendu compte que je peux faire une demande de sejour au temp que parent d'enfant Français et j'ai son acte de naissance avec moi .sauf que j'ai pas de justificatif qui prouve l'entretien et l'education de mon enfant vu qu'il a un an et qu'il vi avec sa mère et que tous ce que je fais c'est quant elle a besoin de quelques choses j'envoi des mondat cach par poste a ma femme mais tres rarement et je voudrais savoir qu'est ce que je dois faire pour justifier mon entretien de mon enfant .est ce que je dois lui acheter des truc à son nom sachant que j'ai pas le droit à la CAF et donc je sais pas ce que je dois mettre comme justificative rn je souhaite savoir plus d'information svp pour sortir de cette situation delicate merci

Par **anais16**, le **18/04/2010** à **20:01**

Bonjour,rnrnje vous conseille éventuellement de demander des attestations à des professionnels s'occupant de votre enfant: pédiatre, nourrice..., prouvant votre présence à ces moments avec votre enfant.rnrnSinon, je vous conseille de demander au plus vite une garde partagée de l'enfant. Voyez cela avec votre avocat du divorce.rnrnAnais

Par **salim**, le **26/04/2010** à **20:28**

Merci pour les informations mais mon problème c'est que mon ex qui s'occupe de l'enfant et j'ai aucune attestation sur moi. la maman a tous pris avec elle. la seule chose que j'ai c'est les feuilles de mandats que je lui envoie pour acheter à mon enfant. qu'est-ce que je dois faire? et comment je vais faire pour déposer un dossier à la préfecture? les pièces demandées....merci

Par **sam125**, le **19/05/2010** à **00:35**

est-ce que dans mon cas je suis obligé de demander une attestation de la nationalité française pour mon enfant au tribunal? merci